

AMBASSADE DE FRANCE
AU BURKINA FASO



MISSION DE COOPERATION
ET D'ACTION CULTURELLE

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES ANIMALES

L'AGRICULTURE BURKINABE



Pascal GBIKPI
PROJET APPUI AU PASA

Octobre 1996

TABLE DES MATIERES



INTRODUCTION	5
I. TRAITES GENERAUX	5
A. PLACE DANS L'ECONOMIE	5
1. <i>PIB</i>	5
2. <i>Exportations</i>	6
3. <i>Importations</i>	7
4. <i>PIP</i>	7
5. <i>Population</i>	8
B. GRANDES REGIONS AGRICOLES	8
C. CONTRAINTES	10
1. <i>Pluviométrie</i>	10
2. <i>Sols</i>	11
3. <i>Structure des exploitations</i>	11
4. <i>Niveau d'intensification des exploitations</i>	13
5. <i>Pesanteurs sociales</i>	15
6. <i>Statut foncier</i>	17
D. POLITIQUES ET STRATEGIES	17
1. <i>Crédit</i>	18
2. <i>Barrages et retenues d'eau</i>	21
3. <i>Organisations paysannes</i>	23
4. <i>Peuplement des nouvelles terres</i>	24
II. GRANDES FILIERES	26
A. CEREALES	26
1. <i>Importance</i>	26
2. <i>Céréales traditionnelles</i>	27
3. <i>Maïs</i>	28
4. <i>Blé</i>	29
5. <i>Riz</i>	29
6. <i>Sécurité alimentaire</i>	31

B.	ELEVAGE	33
	1. <i>Importance économique</i>	33
	2. <i>Dévaluation et élevage</i>	34
	3. <i>PASA élevage</i>	35
C.	COTON	36
	1. <i>Politique des prix</i>	37
	2. <i>Techniques de production</i>	37
	3. <i>Dysfonctionnement des GV</i>	38
	4. <i>Assainissement de la filière</i>	39
D.	SUCRE	39
E.	FRUITS ET LEGUMES	40
F.	OLEAGINEUX	42
	1. <i>Sésame</i>	42
	2. <i>Karité</i>	43
	3. <i>Arachide</i>	44
	4. <i>Cajou</i>	45
G.	RESSOURCES NATURELLES	46
	1. <i>Forêts</i>	46
	2. <i>Pêche</i>	47
III.	CONCLUSION	48
	TROIS LIVRES SUR LE MONDE RURAL BURKINABE	49

INTRODUCTION

L'agriculture burkinabè, confrontée à une pression démographique de plus en plus forte, est engagée dans un processus d'intensification de ses méthodes de production.

Si les contraintes auxquelles ce processus a à faire face sont réelles, un examen attentif de l'évolution du secteur rural durant ces trente dernières années révèle que des progrès importants ont été accomplis mais également et surtout que de nombreuses potentialités restent à exploiter.

I. TRAITS GENERAUX

A. Place dans l'économie

1. PIB

Durant la dernière décennie, le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts, pêche et chasse) a contribué à plus du tiers du PIB national.

REPARTITION DU PIB en millions FCFA courants										
	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94
<i>PIB</i>	639.945	647.201	629.264	698.184	745.545	747.092	784.192	793.732	843.788	987.338
<i>PIB I en %</i>	35,7	31,1	29,7	30,5	29,6	30,4	32,5	31	30,1	32,2
<i>PIB II en %</i>	20,7	22,1	24,2	23,1	23,8	22,5	20,6	22,1	23	23,8
<i>PIB III en %</i>	40,8	43,1	43,5	42,5	43,0	44,2	43,5	42,2	42,8	37,6
<i>Source : Comité de Prévision, de Conjoncture et de Surveillance Multilatérale. Juin 1995</i>										

Au sein du secteur primaire, la répartition entre agriculture, élevage et forêts-pêche-chasse est restée globalement la même jusqu'en 1993, la production végétale représentant environ 60 % du PIB agricole. En 1994, suite à la dévaluation et à l'accroissement du prix des animaux, l'élevage a vu sa part dans le PIB agricole

atteindre presque 30 % et l'agriculture descendre à 50 %.

REPARTITION DU PIB PRIMAIRE en millions FCFA courants										
	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94
<i>PIB I</i>	254.960	227.514	217.424	242.084	251.258	261.845	290.056	283.014	283.550	354.432
<i>Agric en %</i>	65,3	57,9	56,2	58,4	58,4	59,1	61,2	58	57,8	51,1
<i>Eleva en %</i>	20,4	25,7	27	25	24,9	24,9	23,6	25,1	23,6	29,4
<i>Fo, Pê, Ch en %</i>	14,3	16,4	16,8	16,5	16,8	15,9	15,2	16,9	18,6	19,5

Source : Comité de Prévion, de Conjoncture et de Surveillance Multilatérale. Juin 1995.

2. Exportations

La structure des exportations montre que le secteur agricole avec le coton, les produits de l'élevage (animaux vivants, viande & abats, cuirs & peaux) et les autres produits agricoles (arachides, karité, sésame, légumes, fruits, ...) a représenté ces dix dernières années entre 40 et 50 % des exportations totales.

STRUCTURE DES EXPORTATIONS										
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<i>Exportations FOB en milliards FCFA</i>	58,8	51,5	69,1	71,5	58,9	76,4	75,9	79,2	74,3	125,4
<i>Coton (en %)</i>	19,9	20,6	29,1	26,6	24,4	30,6	38,6	34,8	29,9	27,5
<i>Produits de l'élevage (en %)</i>	10,9	10,1	7,8	10,5	10,5	12,4	6,6	11,0	11,0	18,4
<i>Or (en %)</i>	10,0	15,7	21,0	21,1	19,3	20,9	14,5	13,8	10,9	11,2
<i>Autres pds agricoles (arachides, karité, sésame, légumes, fruits, ...) (en %)</i>	8,2	4,5	3,6	2,4	3,6	2,2	1,4	3,4	3,4	4,1
<i>Produits manufacturés (en %)</i>	51,1	49,1	38,3	39,6	42,1	33,6	38,9	37	43,7	37,2
<i>Export Agric/Export Totales (en %)</i>	39	35,2	40,5	39,5	38,5	45,2	46,6	49,2	44,3	50

Source : Comité de Prévion. Juin 1995.

Il faut noter la progression importante en 1994 de la part de l'élevage dans les exportations totales (11 % en 1993, 18,4 % en 1994), progression due au doublement des exportations d'animaux vivants dans les pays de la sous-région suite à la dévaluation.

3. Importations

La structure des importations montre que les biens alimentaires représentent environ 20 % des importations totales et cela depuis la situation agricole redevenue normale après la sécheresse de 1985.

IMPORTATIONS ALIMENTAIRES										
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Import Totales en milliards FCFA	151,8	147,3	139,2	138,7	137,0	141,8	138,4	142,3	133,4	202,7
Import Alimentaires en milliards FCFA	43,9	5,2	24,3	28,1	29,2	26,5	24,9	31,4	28,1	39,9
ImportAlim/ImpTotal	28,9 %	17,1 %	17,5 %	20,2 %	21,3 %	18,7 %	18 %	22,1 %	21,1 %	19,7 %

Source : Comité de Prévision. Juin 1995.

4. PIP

L'analyse du PIP 91-94 montre que le secteur agriculture-élevage a occupé la première place dans la répartition des investissements, aussi bien au niveau des prévisions (21,4 %) que des réalisations (27,6 %).

EXECUTION DU PIP 91-94 PAR SECTEUR				
	PREVISIONS en mia FCFA	PREVISIONS en %	REALISATIONS en mia FCFA	REALISATIONS en %
SECTEURS DE PRODUCTION				
Agriculture-Elevage	88,53	21,4 %	68,1	22,7 %
Environnement	15,7	3,8 %	10,52	3,5 %
Mines	0,67	0,2 %	3,63	1,2 %
Industrie	5,85	1,4 %	3,63	1,2 %
Artisanat	0,30	0,1 %	0,15	0 %
SOUTIEN A LA PRODUCTION				
Hydraulique	73,14	17,7 %	54,69	18,2 %
Energie	20,95	5,1 %	15,55	5,2 %
Transports	42,30	10,2 %	36,63	12,2 %
Communication	21,80	5,3 %	1,58	4,2 %
Commerce	3,00	0,7 %	1,90	0,6 %
SECTEURS SOCIAUX				
Education-Formation	21,65	5,2 %	12,74	4,2 %

<i>Santé</i>	14,51	3,5 %	8,60	2,9 %
<i>Action sociale</i>	5,00	1,2 %	3,92	1,3 %
<i>Information-Culture</i>	2,34	0,6 %	2,00	0,7 %
<i>Habitat-Urbanisme</i>	13,60	3,3 %	8,07	2,7 %
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET APPUI INSTITUTIONNEL				
	84,62	20,4 %	60,5	20,2 %
TOTAL	414,15	100 %	299,91	100 %
<i>Source : Assemblée Générale des Chefs de Projets. 2-3 juin 1995. Rapport introductif. MEFP</i>				

Il faut mentionner la part importante de l'extérieur dans les investissements : le PIP 91-94 a en effet été couvert à 86 % par des financements extérieurs et à 14 % par des financements intérieurs.

5. Population

Si le taux d'urbanisation va croissant, la grande majorité (85,4 % en 1994) de la population vit encore dans les zones rurales.

REPARTITION DE LA POPULATION (en milliers d'habitants)										
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<i>Totale</i>	7964,7	8137,1	8321,5	8518,3	8728,2	8952,1	9190,8	9442,6	9701,3	9969,1
<i>Rurale</i>	6953,6	7084,5	7225,6	7377,4	7540,5	7715,6	7903,5	8102,5	8306,1	8516,6
<i>Pop Rur (en %)</i>	87,3	87,1	86,8	86,6	86,4	86,2	86	85,8	85,6	85,4
<i>Source : Comité de Provision. Juin 1995.</i>										

Concernant les emplois, ils relèvent encore essentiellement du secteur agricole, la fraction économique active de la population étant employée à 85 % dans l'agriculture et l'élevage, 6,8 % dans les autres activités rurales, 4 % dans l'industrie et l'artisanat et 4,2 % dans les services.

B. Grandes régions agricoles

Dans l'ensemble, les conditions que rencontre l'agriculture sont difficiles : sols pauvres, pluviométrie insuffisante et irrégulière, densité de population élevée, etc...

Les terres cultivables et cultivées représentent respectivement 36 % et 13 % de la superficie totale du pays, les terres cultivées étant essentiellement occupées par les

céréales (87 %), suivies par les cultures de rente (coton, arachide, sésame, soja) et les autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patates). L'élevage, pratiqué sur l'ensemble du pays, est largement extensif.

SUPERFICIE CULTIVABLE ET CULTIVEE		
Superficie totale	273.626 km ²	
Superficie cultivable	99.243 km ²	36 % de sup. totale
Superficie cultivée (en 1995)	36.544 km ²	13 % de spu. totale

Cette description très générale recouvre des situations régionales variées que l'on peut regrouper en cinq grands types. La région Ouest se démarque par ses conditions climatiques favorables et le niveau relativement élevé d'intensification de son agriculture (coton). L'Est et le Nord-Ouest sont très ressemblants au Centre, excepté par la pression démographique qui y est moins élevée. Enfin, la région sahélienne, peu peuplée, est marquée par la place qu'y tient l'élevage et le caractère très extensif de son agriculture.

LES GRANDES REGIONS AGRICOLES DU BURKINA FASO					
	OUEST	CENTRE	EST	NORD OUEST	SAHEL
Provinces	Houet, Kéné Dougou, Mouhoun, Kossi, Bougouriba, Poni, Comoé	Kadio, Oubriten Ganzou, Bazega Nahouri, Zound Boulkiemdé, Sanguié, Sissili, Namentenga Sanmatenga	Gnagna, Gourma, Tapoa, Boulgou, Kouritenga	Bam, Passoré, Yatenga, Sourou	Soum, Séno, Oudalan
% du territoire	31 %	23 %	22 %	11 %	13 %
% de la population	25 %	36 %	18 %	15 %	6 %
Densité population	32 hab/km	77 hab/km ²	46 hab/km ²	44 hab/km ^{2a}	20 hab/km ²
% des terres agricoles du pays	39 %	24 %	10 %	13 %	14 %
Intensité culturale	32 %	56 %	32 %	19 %	30 %
Cultures	Coton, Arachide, Riz, Canne à sucre	Céréales, Arachide, Cultures maraichères	Céréales, Arachide	Céréales, Cultures maraichères, Riz	Elevage

C. Contraintes

1. Pluviométrie

Les précipitations au Burkina Faso sont très inégalement réparties, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Dans le temps, l'année comprend une saison des pluies dont la longueur varie du nord au sud de 3 à 6 mois, et une saison sèche.

Dans l'espace, trois grandes régions climatiques se distinguent :

- la zone soudanienne, qui occupe tout le sud du pays, est la plus humide et reçoit entre 900 et 1.300 mm;
- la zone soudano-sahélienne, qui s'étale sur tout le centre, reçoit entre 600 et 900 mm;
- la zone sahélienne, qui occupe le quart nord du pays, reçoit moins de 600 mm.

Par ailleurs, cette pluviométrie se caractérise par une très grande variabilité interannuelle et intersaisonnière, entraînant de fortes fluctuations de la production agricole. De plus, est apparue durant ces trente dernières années, une crise climatique consistant en une diminution de la hauteur moyenne des pluies passée, de 1979 à 1987, de 450 à 300 mm au nord, et de 1.100 à 860 mm au sud.

Un exemple précis, celui de Ouahigouya et Banfora (tableau ci-dessus), montre que la pluviométrie de la décennale médiane de la période 79-90 correspond à la pluviométrie de la décennale sèche de la période 22-69.

DIMINUTION DES PLUVIOMETRIES ANNUELLES MOYENNES						
	Décennale sèche		Décennale médiane		Décennale humide	
	1970-90	1922-69	1970-90	1922-69	1970-90	1922-69
Ouahigouya	375	564	540	716	725	869
Banfora	756	961	982	1197	1166	1501

Source : Mise en Valeur Agricole des Bas-fonds du Sahel. CILSS/CORAF/CIEH/INERA/ISRA/IRAT/ORSTOM/IER/FSGAX. Juillet 92.

Cette tendance à l'aridification a de graves conséquences au niveau de l'approvisionnement en eau, du calendrier agricole et des pratiques culturales.

2. Sols

Dans leur ensemble, les sols sont peu profonds, avec un durcissement superficiel donnant lieu à des ruissellements importants et à des pertes significatives en terre :

10 à 15 tonnes/ha/an. De plus, ces sols sont pauvres en matière organique et carencés en azote et en phosphore.

Dans le Nord, les sols sont sableux et à très faible productivité; dans le Centre et l'Est, ils sont ferrugineux et à productivité moyenne. Les sols du Sud et du Sud-Ouest, argileux, ont la plus forte productivité potentielle.

Les densités démographiques élevées, surtout dans le plateau central (120 à 140 hab/km²), conduisent à une situation proche du point de rupture de l'équilibre agro-démographique et à une dégradation des sols.

3. Structure des exploitations

☐ Superficie

La production agricole est le fait essentiellement de petites exploitations familiales : trois quart (76 %) des exploitations ont moins de 5 ha de superficie moyenne.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR SUPERFICIE. 1990-91		
<i>Superficie</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>Moins de 1 ha</i>	112.900	13,5 %
<i>1 à 2 ha</i>	176.000	21 %
<i>2 à 3 ha</i>	148.900	17,8 %
<i>3 à 4 ha</i>	122.100	14,6 %
<i>4 à 5 ha</i>	77.200	9,2 %
<i>5 à 6 ha</i>	60.900	7,3 %
<i>6 à 7 ha</i>	43.200	5,2 %
<i>7 à 8 ha</i>	25.000	3 %
<i>8 à 10 ha</i>	36.300	4,3 %
<i>Plus de 10 ha</i>	33.900	4,1 %
<i>Total</i>	836.400	100 %

Source : DSAP/MARA

▣ Taille des ménages

Les exploitations agricoles ont un nombre élevé d'actifs agricoles : environ 72 % des ménages ont une taille supérieure à 6 personnes, pour une superficie de moins de 5 ha, ce qui indique une productivité du travail faible.

STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES					
	Surface totale en km ²	Surface cultivable en km ²	Densité hab/km ²	Superficie moyenne en ha	Population rurale par exploitation
Sahel	36.869	7.539	15,8	3,8	7,2
Mouhoun	33.106	9.667	30,1	4,7	8,9
Nord	16.370	5.567	48,0	3,6	7,9
Centre Ouest	23.039	7.109	39,0	3,5	8,7
Centre Nord	20.985	6.670	37,0	3,9	7,6
Centre	9.949	3.489	115,8	2,9	7,7
Centre Sud	12.609	4.015	49,6	3,6	8,6
Centre Est	10.660	3.762	62,5	2,9	6,7
Est	49.993	15.124	15,5	3,0	6,6
Hauts Bassins	24.779	11.171	33,7	4,3	9,0
Comoé	18.393	8.013	15,4	4,4	7,2
Sud Ouest	17.448	8.466	28,6	5,9	13,4
Zone Sahélienne	38.869	7.539	15,8	3,8	7,2
Zone Soudanienne	176.711	55.403	37,8	3,5	7,8
Zone Soudano- Guinéenne	60.620	27.650	26,7	4,8	9,8
Burkina Faso	274.200	90.592	32,4	3,7	8

Source : Projet BKF/87/049 Renforcement de la DEP/MAE. Présentation et exploitation des informations de la base de données 1989. Janvier 1991

☐ **Morcellement**

Dans leur ensemble, les exploitations agricoles sont fortement morcelées. Le nombre moyen de parcelles par ménage est en effet de 9,7, la superficie moyenne d'une parcelle ne dépassant pas 0,41 ha. La partie la moins morcelée du pays est le nord : dans l'Oudalan, 50,6 % des ménages ont une seule parcelle. A l'opposé, la partie centrale du pays comporte une nette prédominance de ménages ayant un nombre de parcelles supérieur ou égal à 10.

4. Niveau d'intensification des exploitations

Les exploitations agricoles sont dans leur grande majorité caractérisées par un faible niveau d'intensification qui se traduit à plusieurs niveaux : équipement en charrues et animaux de trait; utilisation d'engrais et de semences améliorées; adoption du semis en ligne; pratique des techniques anti-érosives.

☐ **Charrue**

Selon l'enquête de 92-93, 72 % des ménages n'ont aucune charrue et il y a seulement 9,7 charrues pour 100 ha cultivés.

De plus, on constate une forte hétérogénéité dans la répartition de l'équipement : alors que seulement 8,8 % des ménages agricoles du Mouhoun n'ont pas de charrue, cette proportion atteint 99,7 % dans le Séno, 99,4 % dans l'Oudalan et 99,1 % dans la Comoé.

Enfin, les conditions d'acquisition sont de plus en plus difficiles : le prix moyen d'acquisition qui était de 65.700 FCFA en 92/93 est passé à plus de 120.000 FCFA aujourd'hui.

☐ **Animaux de trait**

Les animaux de trait (boeufs et ânes) sont au nombre de 573.600 soit une moyenne d'un animal pour deux ménages.

Par ailleurs, ce sont surtout les grandes exploitations qui sont équipées : 90 % des animaux de trait et charrues sont possédés par des ménages cultivant plus de 2 ha. De plus, les exploitants jeunes sont quelque peu défavorisés : les ménages dont le chef a moins de 35 ans détiennent seulement 14 % des charrues et une proportion équivalente d'animaux de trait.

Comme pour les charrues, la répartition des animaux de trait entre provinces est

très variable : 14 % des exploitations agricoles du Mouhoun n'ont pas de boeuf de trait contre une moyenne de 83 % dans l'ensemble des provinces du pays (99,9 % pour le Séno).

☐ Engrais

Les engrais consommés proviennent de deux sources : la Direction des Intrants et du Machinisme Agricole (DIMA) qui revend aux paysans des dons reçus des Pays-Bas, du Japon et du Danemark; la SOFITEX qui importe et revend à ses producteurs de coton. L'évolution des quantités consommées de 86/87 à 95/96 (tableau ci-après) montre une forte fluctuation interannuelle.

IMPORTATIONS DES ENGRAIS NPK ET UREE			
	<i>DIMA</i>	<i>SOFITEX</i>	<i>TOTAL</i>
1986/87	7.548	23.889	31.437
1987/88	1.074	29.440	30.514
1988/89	1.265	17.100	18.365
1989/90	11.518	29.640	41.158
1990/91	12.495	20.372	32.867
1991/92	14.020	20.520	34.540
1992/93	2.980	30.780	33.760
1993/94	23.940	33.060	57.000
1994/95	6.470	22.800	29.270
1995/96	4.000	34.200	38.200

Source : DIMA/MARA et SOFITEX

L'utilisation des intrants montre un double déséquilibre. D'une part, l'essentiel des intrants consommés va au coton. Ainsi, en 93/94, les provinces cotonnières (Houet, Kéné Dougou, Mouhoun, Kossi et Comoé) ont représenté 85 % de la consommation nationale de NPK et 87 % de celle d'urée. Pour les pesticides, la proportion est la même : en 93/94, Houet, Mouhoun, Kéné Dougou et Kossi ont représenté 76 % de la consommation nationale.

D'autre part, ce sont les grandes exploitations qui consomment l'essentiel des intrants : les ménages cultivant plus de 3 ha consomment 76 % des engrais NPK, 63 % de l'urée, 60 % de Burkina phosphate, 75 % des pesticides liquides et 80 % des pesticides poudreux.

Il faut également noter que si l'on rapporte la consommation nationale d'engrais

NPK (24.170 tonnes en 94/95) à la superficie totale cultivée (et non pas à la surface en coton), l'utilisation d'engrais par hectare cultivé n'est que de 7 kg/ha et donc très faible (750 kg/ha aux Pays-Bas).

Semis en ligne et labour

Dans l'ensemble du pays, seulement 20 % des parcelles pratiquent le semis en ligne. Cette moyenne recouvre des chiffres beaucoup plus élevés pour les provinces cotonnières (plus de 50 % dans le Houet, la Kossi, le Mouhoun, le Bazéga et le Zoundwéogo) et très faibles pour le nord et l'est (0 % pour l'Oudalan, 0,2 % pour le Séno, 0,9 % pour le Nanmatenga, 1,6 % pour le Soum, 1,9 % pour la Tapoa).

Le labour n'est pratiqué que dans 52 % des exploitations agricoles (moins de 5 % dans le Séno et l'Oudalan). Dans les exploitations pratiquant le labour, la culture manuelle est prédominante.

LABOUR PRATIQUE PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES				
Sans labour	Manuel	Attelé	Motorisé	Total
47,8 %	29,6 %	22,0 %	0,3 %	100 %
Source : DSAP/MARA. ENSA 93/94.				

Travaux anti-érosifs

La réalisation de sites anti-érosifs est variable suivant les régions, avec une moyenne nationale relativement faible : en 93/94, la proportion des parcelles sur lesquelles existe un site anti-érosif n'était que de 9,9 % pour l'ensemble du pays.

De même, la proportion d'exploitations pratiquant l'agroforesterie est différente suivant les régions avec une moyenne nationale faible : seulement 11 % en 93/94.

5. Pesanteurs sociales

Les pesanteurs sociales jouent un rôle non négligeable dans la lenteur des campagnes à évoluer : faible scolarisation des filles; accès limité des femmes à l'encadrement agricole alors qu'elles constituent la part la plus importante de la force de travail agricole; non fonctionnement au sein des groupements et associations des règles de gestion démocratique; etc.

Ces pesanteurs sont également le fait des responsables du développement (chercheurs, développeurs, bailleurs) qui élaborent souvent leurs schémas de développement suivant un mode pyramidal où des concepts pensés en haut sont

transmis de façon descendante vers les producteurs qui sont censés les exécuter, sans avoir été au préalable associés à leur élaboration. L'insuffisante liaison entre la recherche, la formation et la vulgarisation est à la fois une cause et une conséquence de cette situation.

Certains paramètres sociologiques permettent de mieux illustrer des contraintes sociales des exploitations rurales.

☐ Age

Les chefs d'exploitation sont dans leur ensemble âgés : 50 % d'entre eux ont plus de 50 ans. A l'opposé, les ménages dont le chef est jeune (moins de 35 ans) ne représentent que 17,1 % du nombre total des ménages et 14 % des superficies cultivées (ENSA. Mai 95).

La prédominance des chefs d'exploitation âgés contraste avec la jeunesse de la population agricole dont 51,6 % a moins de 15 ans et 91,5 % moins de 55 ans.

AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION	
<i>CHEFS D'EXPLOITATION AGES DE PLUS DE 50 ANS</i>	50 %
<i>POPULATION AGRICOLE AGEE DE MOINS DE 55 ANS</i>	91,5 %
<i>Source : DSAP/MARA. ENSA 92/93.</i>	

☐ Analphabétisme

87 % des chefs de ménage sont analphabètes, c'est-à-dire ne sachant ni lire ni écrire. Seulement 5 % d'entre eux ont reçu une alphabétisation fonctionnelle et 8 % une scolarisation du cycle primaire (ENSA. Mai 95)

☐ Taux d'encadrement

50% des superficies sont cultivées par des ménages dont le chef déclare ne pas être encadré par un organisme de vulgarisation.

☐ Statut des femmes

Les femmes représentent la majorité de la tranche active de la population agricole, avec un rapport hommes/femmes égal à 0,9 entre 15 et 24 ans et à 0,75 entre 25 et 54 ans.

Malgré cela, les femmes bénéficient d'un taux d'encadrement agricole moins élevé que les hommes. Ainsi, alors que la moyenne nationale des chefs de ménage encadrés par des organismes de vulgarisation est de 50 %, pour les hommes chefs de ménage, elle est inférieure à 30 % dans toutes les provinces du pays excepté deux d'entre elles (Houet et Yatenga).

De même, les femmes souffrent d'un niveau d'instruction moins élevé que celui des hommes : 91,4 % des femmes sont analphabètes et seulement 1,9 % d'entre elles ont reçu une alphabétisation fonctionnelle. Alors que la proportion des hommes scolarisés de 7 ans et plus est de 18,5 %, elle n'est que de 6,7 % pour les femmes.

Les femmes sont également moins présentes dans l'élevage : elles détiennent moins de 10 % des bovins, moins de 20 % des ovins et moins de 30 % des caprins.

6. Statut foncier

Bien qu'une Réforme Agraire et Foncière (RAF) ait été promulguée, son application est encore très limitée et le droit traditionnel est encore largement prévalent. Selon celui-ci, la terre appartient aux ancêtres qui en ont confié la gestion aux autorités coutumières, celles-ci ne pouvant à leur tour concéder qu'un droit d'usage.

L'absence d'un droit de propriété écrit est un des obstacles les plus importants à l'intensification des exploitations agricoles par les paysans, ceux-ci n'ayant aucune garantie qu'ils continueront à en jouir une fois celles-ci ayant bénéficié d'améliorations.

D. POLITIQUES ET STRATEGIES

Face aux contraintes auxquelles le monde agricole est confronté, de nombreuses actions ont été entreprises : élaboration d'une réforme agraire et foncière (RAF) dans le but d'améliorer la sécurité d'appropriation et d'exploitation des terres; développement du mouvement coopératif; encadrement et formation des producteurs; programme de lutte antiérosive (conservation des eaux et du sol et agroforesterie); intensification de la recherche agronomique (génétique, fertilisation, irrigation, machinisme agricole); approche participative et intégrée de la gestion des terroirs; aménagement des périmètres irrigués; promotion de la mécanisation agricole (opération 30.000 charrues); expansion de l'épargne et du crédit rural; etc.

Quatre exemples (crédit, barrages et retenues d'eau, organisations paysannes, peuplement des nouvelles terres) permettront de montrer les progrès réalisés et les nombreuses potentialités encore à exploiter dans le domaine du développement rural.



1. Crédit

Le crédit agricole connaît un développement important avec d'une part une adaptation croissante de la CNCA aux besoins du monde rural et d'autre part une multiplication des systèmes décentralisés de crédit.

☐ CNCA

La CNCA est la principale banque de développement agricole du pays et s'adresse à trois grands clients du secteur agricole : les exploitations agricoles, les firmes agro-industrielles et les PME/PMI en milieu rural.

Depuis sa constitution en août 1980, la CNCA a accordé des prêts pour un montant cumulé d'environ 150 milliards FCFA soit une moyenne annuelle de 9,5 milliards FCFA.

OCTROIS DE LA CNCA		
Exercice	Montants en millions FCFA	Evolution
80/81	2.563	
81/82	4.505	+ 76 %
82/83	5.278	+ 17 %
83/84	6.699	+ 27 %
84/85	8.115	+ 22 %
85/86	9.972	+ 23 %
86/87	12.326	- 24 %
87/88	10.041	- 19 %
88/89	13.994	+ 39 %
89/90	13.454	- 4 %
90/91	12.120	- 10 %
91/92	11.781	- 3 %
92/93	11.257	- 4 %
93/94	11.308	+ 0,45 %

Source : CNCA. Rapport d'activités 93/94.

L'évolution des montants prêtés par la CNCA, après avoir quelque peu stagné ces dernières années, devrait connaître une forte augmentation en 95/96 en raison de la relance de la production cotonnière.

Parallèlement aux deux grosses entreprises agro-industrielles (SOFITEX, SOSUCO) du pays, les activités de la CNCA concernent de plus en plus les petits agriculteurs.

En 93/94, ceux-ci ont en effet reçu 53 % des crédits consentis (crédits de masse et crédits aux groupements) Les crédits de masse concernent la culture attelée, les facteurs de production (engrais et herbicides), les prêts de soudure, les crédits aux femmes et la commercialisation des produits agricoles.

INTERVENTIONS DE LA CNCA EN 93/94 en millions FCFA		
<i>Intervention</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Crédits de masse aux organisation d'agriculteurs</i>	5.537	49 %
<i>Crédits individuels aux personnes physiques</i>	598	5 %
<i>Crédits consortiaux SOFITEX, SOSUCO</i>	4.646	41 %
<i>Crédits aux groupements et coopératives</i>	527	5 %
<i>Total</i>	11.308	100 %

Source : CNCA. Rapport d'activités. Exercice 93/94.

Malgré les efforts de diversification de la CNCA, le coton reste encore le principal bénéficiaire des prêts consentis : sur les 11,2 milliards FCFA de crédits accordés en 92/93, les crédits octroyés au coton s'élevaient à 9,6 milliards FCFA, soit 85 %.

En dépit des progrès d'implantation de la CNCA en milieu rural (5 agences et 9 bureaux répartis dans le pays), les besoins sont encore immenses. Ainsi durant la campagne 92/93, seuls 28 % des charrues et 5 % des boeufs de labour ont été acquis à crédit, le reste l'étant au comptant.

Concernant les intrants, si 93 % des engrais NPK sont acquis à crédit, cela est dû au fait qu'ils sont essentiellement utilisés par les exploitations cotonnières, la grande majorité des exploitations, adonnées à la culture céréalière, n'ayant pas accès au crédit et donc aux engrais.

Enfin, il faut mentionner les efforts de la CNCA visant à établir une complémentarité avec les systèmes financiers décentralisés. Ceux-ci ont en effet de plus en plus la possibilité d'obtenir des refinancements (taux de 10 %) auprès de la CNCA.

☐ Systèmes financiers décentralisés

La multiplication des systèmes financiers décentralisés de crédit leur permet d'occuper une position intermédiaire importante entre les organismes bancaires du type CNCA et les millions de ménages ruraux dont l'ensemble représente une capacité considérable d'épargne et de crédit.

On distingue deux grands types de systèmes financiers décentralisés : les systèmes d'épargne et de crédit et les systèmes de crédit direct.

Les systèmes d'épargne et de crédit (Réseau des Caisses Populaires du Burkina, Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Burkina, ...) fonctionnent en faisant précéder le crédit par l'épargne. Ils s'adressent aux individus relativement bien intégrés dans la vie économique et sociale et en mesure d'épargner. Leur clientèle concerne les ménages ruraux mais également les zones urbaines. Le nombre des réseaux d'épargne et de crédit va croissant et le tableau ci-après ne mentionne que les principaux d'entre eux.

SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES D'EPARGNE ET DE CREDIT					
<i>Organisme (situation donnée jusqu'à l'année entre parenthèses)</i>	<i>Dépôts bruts millions FCFA</i>	<i>Crédits accordés millions FCFA</i>	<i>Nb caisses</i>	<i>Provinces couvertes</i>	<i>Nb membres</i>
<i>Réseau des Caisses Populaires du Burkina(1995)</i>	3.000	1.000	53	13	70.000
<i>Union des Coop. d'Epargne et de Crédit du Burk (1993)</i>	600	260	98	14	15.000
<i>Association pour le Dévt de la Région de Kaya (1993)</i>	60	136	110	3	7.500
<i>Coopérative d'Epargne et de Crédit de Manga(1993)</i>	30	122	14	1	240
<i>Banques Traditionnelles d'Epargne et de Crédit (1994)</i>	19	9	14	2	1.100
<i>Caisses Villageoises CIDR Oudalan-Soum-Sissili (1993)</i>	17	10	41	3	7.000

Source : Institutions de financement du développement rural au Burkina Faso. Pays-Bas. Décembre 1994.

Le système de crédit direct s'adresse aux couches de la population en situation de très grande précarité et se situant à la marge de l'exclusion économique et sociale. Le constat de départ est que le principe "l'épargne d'abord, le crédit ensuite" écarte les populations les plus démunies de l'accès au crédit. Les institutions appartenant à ce système ont adopté l'approche Grameen Bank qui consiste à accorder des prêts sans apport personnel préalable à des individus membres d'un groupe de quelques membres se portant caution solidaire. Les prêts sont souvent accompagnés d'un programme de formation à la gestion à l'intention des bénéficiaires.

SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES DE CREDIT DIRECT			
<i>Organisme</i>	<i>Montant des prêts en millions FCFA</i>	<i>Nb de prêts</i>	<i>Provinces couvertes</i>
<i>Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (1995)</i>	700	25.000	<i>Yatenga, Tapoa, Ganzourgou, Soum</i>
<i>Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes. FAARF (1993)</i>	128	2.174	<i>Kadiogo, Oubritenga, Bazega</i>
<i>Promotion du Développement Industriel, Artisanal et Agricole; PRODIA (1993)</i>	63	1.755	<i>Kadiogo</i>
<i>Promotion des Activités des Femmes par le Développement du Petit Crédit. BIT/ACOPAM (1993)</i>	20	240	<i>Sanguié, Bulkiemdé</i>

Source : OUEDRAOGO Rasmané. Etude relative à la mise en place d'une banque de données sur les systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso. Programme d'appui SMEC/BIT/BCEAO. Janvier 1994.

En plus des systèmes financiers décentralisés cités dans les deux précédents tableaux, il faut citer de très nombreux projets qui comprennent un volet d'octroi de crédit avec ou sans sans épargne préalable.

Le taux de remboursement des systèmes de crédit décentralisé est généralement élevé : 80 à 95 % pour les caisses octroyant des crédits à partir de l'épargne et 100 % pour les crédits directs accordés aux femmes.

Malgré cela, le développement du crédit est très lent et plusieurs facteurs freinent son essor : peur de contracter un prêt; difficultés de monter et de gérer des projets rentables; manque de débouchés pour la commercialisation des produits; manque de formation des gestionnaires des caisses d'épargne et de crédit.

Aussi, les institutions de crédit se montrent-elles très prudentes. Elles réservent en effet un maximum de 40 à 45 % de leurs dépôts à l'octroi de crédits. La mise en place par les bailleurs extérieurs de fonds de garantie est destiné à permettre aux organismes d'épargne et de crédit d'accroître leur volume de crédit.

2. Barrages et retenues d'eau

L'accroissement du nombre des barrages et retenues d'eau a connu une accélération très importante après les sécheresses de la période 1968-1974. L'inventaire conduit par le Ministère de l'Eau recense 1.099 barrages en 1991. En 1995, ils seraient près de 1.500.

Malgré leur forte progression en nombre, les barrages existant ne permettent d'irriguer que 17.300 ha, alors que le potentiel d'irrigation du pays est estimé à 160.000 ha. Les 17.300 ha de terres effectivement irriguées sont consacrés au riz (10.400 ha), à la canne à sucre (3.900 ha) et aux produits maraîchers (1.000 ha).

Parmi les surfaces irriguées, on distingue :

- la grande irrigation, constituée par les grands périmètres (plus de 300 ha). Ces périmètres ont été réalisés sur financement public et gérés par des organismes d'Etat. Certains sont progressivement ou entièrement pris en charge par les producteurs organisés en coopératives (Kou, Banzon, Karfiguela, Petit Bagré), les autres restant aux mains de l'Etat (Sourou, SOSUCO);
- la petite irrigation, composée de périmètres allant de 20 à 100 ha et gérés par les communautés villageoises;
- l'irrigation de bas-fonds où les aménagements sont plus sommaires et consistent à simplement collecter les eaux de ruissellement; leur gestion est assurée par les villageois regroupés en coopératives.

SUPERFICIE IRRIGUEE	
<i>Maîtrise totale. Grande irrigation.</i>	<i>8.900 ha</i>
<i>Maîtrise totale. Petite irrigation.</i>	<i>2.400 ha</i>
<i>Maîtrise partielle. Bas-fonds.</i>	<i>6.000 ha</i>
TOTAL	17.300 ha
<i>Source : Ministère de l'Eau</i>	

Le potentiel d'irrigation (160.000 ha) est en grande partie situé dans les vallées des Volta (Mouhoun, Nakombé, Nazinon)(tableau ci-après).

POTENTIEL D'IRRIGATION DU BURKINA FASO	
<i>Vallée du Mouhoun</i>	<i>35.000 ha</i>
<i>Vallée du Nakambé</i>	<i>37.000 ha</i>
<i>Vallée du Nazinin</i>	<i>10.000 ha</i>
<i>Vallée Comoé Yannon</i>	<i>14.000 ha</i>
<i>Plaines du Sud-Ouest</i>	<i>22.500 ha</i>
<i>Kompienga</i>	<i>5.000 ha</i>
<i>Petits barrages</i>	<i>15.500 ha</i>
<i>Bas-fonds</i>	<i>24.000 ha</i>
Total	160.000 ha
<i>Source : Ministère de l'Eau</i>	

3. Organisations paysannes

En 1992, le MARA recensait 11.812 organisations paysannes (coopératives et groupements villageois) réparties dans 27 des 30 provinces du Burkina Faso. Ces organisations paysannes, dont le nombre s'est fortement accru suite aux années de sécheresse 68-74, constituent les interlocuteurs privilégiés de l'administration et de l'ensemble des services d'appui au monde paysan (privés, ONG, Eglises, ...).

□ Groupements

Les premiers groupements apparus après l'indépendance ont été créés sous l'impulsion des sociétés d'intervention. En 1965, 589 groupements existaient dont 545 créés par la SATEC dans le centre du pays, 40 par la CFDT dans l'ouest et 4 par le BDPA dans le Yatenga.

Les années soixante-dix voient se mettre en place une politique de développement communautaire marquée par la création de groupements villageois (GV) : 8.535 GV sont recensés en 1990. Si la majorité des GV sont multifonctionnels, certains d'entre eux, tels les GV cotonniers et les GV d'éleveurs, se consacrent à des activités plus spécifiques.

Les GV coton prennent en charge le tri et la commercialisation primaire du coton et reçoivent en retour une ristourne prélevée sur les bénéfices à l'exportation et gérée collectivement. Ces GV connaissent aujourd'hui de graves problèmes d'organisation interne et d'endettement vis-à-vis des partenaires extérieurs (SOFITEX, CNCA, CRPA).

Les GV d'éleveurs interviennent de plus en plus activement dans l'approvisionnement de leurs membres en intrants (médicaments vétérinaires, aliments) ainsi que dans la commercialisation des animaux.

Les années soixante-dix marqueront également le début des groupements Naam, inspirés des organisations traditionnelles d'entraide. Leur nombre est passé de 33 en 1970 à 4.700 aujourd'hui. Ils sont regroupés en 73 unions, 11 interunions et une fédération nationale, la FUGN (Fédération des Unions de Groupements Naam).

Les groupements Naam interviennent dans de très nombreux domaines de la vie paysanne : alphabétisation, vulgarisation agricole, artisanat, commercialisation, lutte anti-érosive, crédit, ...

□ *Coopératives agricoles*

Parallèlement aux groupements, de nombreuses coopératives se sont constituées, organisées autour d'une activité spécifique. Les coopératives maraîchères sont apparues dans les années soixante, surtout dans le Bam. Des coopératives nées plus tard se sont jointes à elles pour former, en 1968, l'UCOBAM (Union des Coopérat. Agricoles et Maraîchères du Burkina) qui commercialise la production d'environ 20.000 producteurs et assure près de la moitié des exportations de haricot vert.

De nombreuses coopératives rizicoles se sont développées, prenant le relais de l'Etat dans la gestion des périmètres irrigués : vallée du Kou, vallée du Sourou, Banzon, Karfiguela, Petit Bagré, Riz Comoé, ...

Les coopératives d'épargne et de crédit (voir chapitre Crédit) sont également à compter au nombre des coopératives.

4. Peuplement des nouvelles terres

Très tôt, les autorités du Burkina Faso ont tenté d'opérer un transfert de population du plateau central fortement peuplé vers les vallées environnantes. L'aménagement de la vallée du Sourou fut envisagé dans les années cinquante, puis abandonné en raison de son coût, et enfin repris dans les soixante-dix.

L'aménagement de la partie malienne de la vallée du Niger, initié en 1932 par l'Office du Niger, devait permettre d'installer 300.000 familles provenant de zones densément peuplées dont le Yatenga. Un maximum de 37.000 familles s'y établiront.

L'aménagement de la vallée du Kou, initié par Taiwan à partir de 1967, devait permettre d'installer 1.200 familles sur 12.600 ha irrigués. Seuls 1.200 ha seront réellement aménagés.

C'est dans ce contexte que l'aménagement des vallées des Volta surviendra dans les années soixante-dix. Au lendemain de la sécheresse des années 68-74, une solution envisagée pour atténuer les conséquences de la crise agricole et démographique sur le plateau central était de libérer les zones infestées par l'onchocercose et d'y installer des populations.

Après une phase expérimentale, le Programme de Lutte contre l'Onchocercose (PLO) était en mis en place en 1974 avec pour objectif d'éradiquer le fléau sur une zone de 1.300.000 km² répartie entre onze pays d'Afrique de l'Ouest. 17 % du territoire du Burkina Faso sera ainsi libéré, les zones assainies se situant le long des vallées des trois Volta.

Le coût du PLO sur la période 74-83 a été évalué à 170.682.000 \$, soit un coût annuel par bénéficiaire de moins d'un dollar, ce qui représente une rentabilité très élevée.

En 1974, l'Autorité pour l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) était créée avec pour mission d'aménager les zones libérées de l'onchocercose et d'y installer des populations.

Les périmètres reçus par l'AVV couvraient 47.400 km² répartis autour de plusieurs vallées.

ZONES LIBERÉES DE L'ONCHO ET REMISES À L'AVV	
<i>Nakambé et Mouhoun</i>	<i>8.250 km²</i>
<i>Nazinon</i>	<i>3.900 km²</i>
<i>Mouhoun-Bougouriba</i>	<i>6.100 km²</i>
<i>Mouhoun-Poni</i>	<i>2.150 km²</i>
<i>Mouhoun-Sourou</i>	<i>1.000 km²</i>
<i>Kompienga</i>	<i>4.000 km²</i>
<i>Sissili</i>	<i>3.000 km²</i>
<i>Mouhoun-Cours supérieur et inférieur</i>	<i>19.000 km²</i>
TOTAL	47.400 km²
<i>Source : ONAT.</i>	

Dans chacune des zones reçues, l'AVV menait des études et élaborait un schéma directeur d'aménagement; créait les parcelles de culture et les sites villageois; réalisait des infrastructures sociales (écoles, dispensaires, forages, pistes rurales, magasins d'intrants); installait les volontaires; aidait à la mise en place de structures villageoises (comités de villages, comités de blocs).

Chaque famille recevait une moyenne de 6 ha et une unité complète de culture attelée remboursable en 7 ans, en échange desquels elle signait un contrat stipulant : que sa décision de s'installer était libre; que'elle possédait un minimum de trois travailleurs agricoles; qu'elle abandonnerait ses anciennes parcelles dans son village d'origine; qu'elle adopterait les techniques agricoles proposées par les vulgarisateurs; qu'elle défricherait et déssoucheait les nouveaux champs qui lui étaient alloués.

Les villages autochtones voisins des villages AVV recevaient eux aussi un

encadrement.

En 1991, un bilan des actions AVV (devenu en 1991 l'Office National d'Aménagement des Terroirs) faisait état de : 97 villages créés et accueillant 55.078 personnes transférées et installées; 7.932 exploitations agricoles créées; 240 villages traditionnels encadrés avec 35.687 exploitations traditionnelles améliorées. Au total, 414.415 personnes bénéficiaient des interventions AVV.

Des études de semi-détail avaient été menées sur 17.000 km² et de détail sur 680.000 ha. Les infrastructures réalisées concernaient : 1.974 kms de pistes; 716 puits et forages permettant à chaque famille de disposer de 400 litres d'eau par jour; 46 écoles; 27 dispensaires; 114 magasins villageois.

La production agricole annuelle moyenne induite par les aménagements AVV a été estimée à 10 milliards FCFA pour la production végétale et à 540 millions FCFA pour la production animale. Les 110.000 tonnes de céréales, 7.000 tonnes de coton et 1.000 tonnes de riz produites annuellement correspondent à un excédent céréalier annuel de 25.000 tonnes.

Le revenu brut créé a été évalué à 862.000 FCFA/ha en zone maraîchère aménagée, à 780.000 FCFA/ha en zone rizicole aménagée et à 99.700 FCFA/ha en zone pluviale aménagée.

II. GRANDES FILIERES

A. CEREALES

1. Importance

Les céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) constituent la base à la fois de la production agricole et de la consommation alimentaire de la population. Elles occupent en effet plus de 85 % de la superficie cultivée.

REPARTITION DES SUPERFICIES CULTIVEES en 94/95		
<i>Cultures</i>	<i>Superficie</i>	<i>%</i>
<i>Cultures céréalières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio)</i>	<i>3.133.669 ha</i>	<i>85,7 %</i>
<i>Autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patates)</i>	<i>72.040 ha</i>	<i>2 %</i>
<i>Cultures de rente (coton, arachide, sésame, soja)</i>	<i>448.672 ha</i>	<i>12,3 %</i>
<i>Total</i>	<i>3.654.381</i>	<i>100 %</i>
<i>Source : DSAP/MARA. Enquête Permanente Agricole. Campagne 94/95.</i>		

2. Céréales traditionnelles

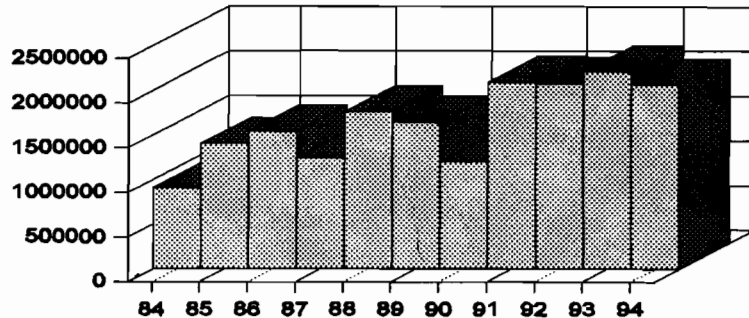
La production des céréales traditionnelles (sorgho et mil), après avoir subi une importante diminution durant la grande sécheresse de 1968-74 (945.000 tonnes en 69/70, 680.000 tonnes en 73/74), a connu ces dix dernières années une forte progression, mis à part

les sécheresses de 1987 et 1990. Il faut de plus noter une légère (10 %) baisse survenue lors de la dernière campagne 1994/95, en raison de l'abondance des pluies (20.000 ha inondés). Cependant, l'équilibre atteint est instable étant plus le résultat des extensions de surfaces

(les superficies emblavées en céréales sont passées de 1.813.210 ha en 84/85 à 3.133.669 ha en 94/95) que celui de l'amélioration des rendements. Ceux-ci restent en effet très faibles : en 94/95, ils variaient pour le mil de 306 kg/ha dans le Zoundwéogo à 1.150 kg/ha dans le Gourma en 94/95.

PRODUCTION SORGHO-MIL

en tonnes (source : DSAP/MARA)



PRODUCTION CEREALES TRADITIONNELLES DE 1984 A 1994. En 1.000 tonnes.											
	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1995
Sorgho	587	815,5	928,7	699,1	981,2	991,171	750,5	1238,3	1292,1	1310,431	1232,431
Mil	318,9	585,5	613,2	545,5	776,5	649,326	449	848,5	783,5	899,197	831,422

Source : DSAP/MARA

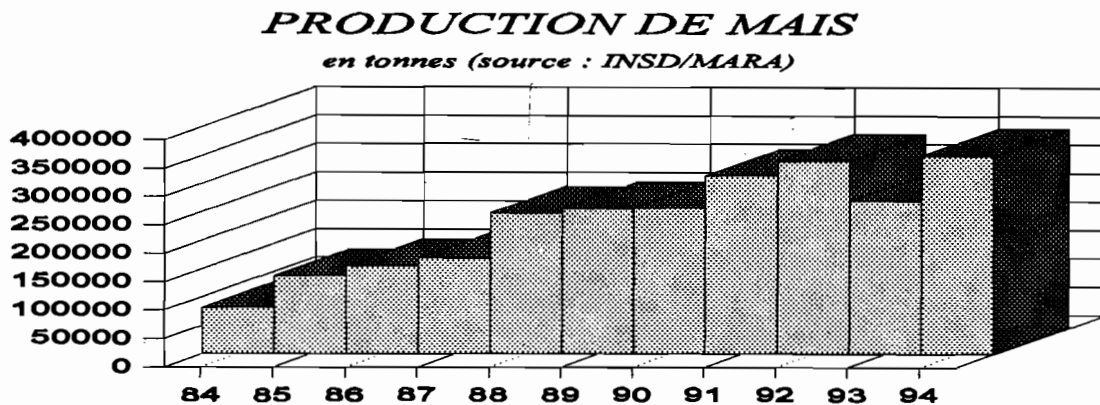
Dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), la commercialisation a été libéralisée. Avec la liquidation de l'OFNACER, l'adéquation offre-demande est désormais l'affaire des commerçants et des producteurs, ces derniers ayant la possibilité de stocker et de vendre au moment opportun grâce à leurs banques de céréales. L'Etat n'intervient plus que dans la gestion des situations d'urgence alimentaire au travers de la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité (SONAGESS).

Dans le domaine de la prévision, des progrès significatifs ont été réalisés qu'il convient de consolider. Il est en effet utile de rappeler qu'alors que la crise de 1984 n'avait été détectée qu'en fin de campagne, obligeant à acheminer l'aide alimentaire par avion, à grands frais et en quantité limitée, en 1990, le fonctionnement des

services d'alerte précoce (réseaux FEWS de l'USAID et AGRHYMET du CILSS) a permis de déclencher dès le mois de janvier l'envoi par bateau de l'aide alimentaire.

3. Maïs

La production de maïs enregistre une progression forte et régulière. Elle a en effet plus que quadruplé en dix ans : 81.100 tonnes en 1984; 350.315 tonnes en 1994. Les rendements ont également rapidement progressé : 640 kg/ha en 1984; 1.490 kg/ha en 1993. En culture intensive sous irrigation, les rendements sont beaucoup plus élevés (5 t/ha).



EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MAÏS DE 1984 A 1994. En 1.000 tonnes.										
1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
81,1	138	155	168,1	249,8	256,913	257,9	315,1	341,3	270,721	350,315

Source : DSAP/MARA

La principale difficulté à laquelle sont confrontés les producteurs de maïs est la commercialisation. Le maïs local acheté par les industries agro-alimentaires de la place sont encore limitées : 7.000 tonnes achetées par les Grands Moulins du Burkina en 1995.

Le développement de la transformation des céréales locales constitue actuellement une composante essentielle de la politique céréalière. Dans ce cadre, un programme de développement de la technologie de cuisson-extrusion de céréales est en cours; il

s'agit du projet UNIPEX (unité pilote d'extrusion) réalisé par le CILSS. Les travaux d'application de cette technologie concerneront, dans un premier temps, le maïs, puis le riz.

4. Blé

La production locale de blé est marginale (vallée du Sourou) et le gros des besoins nationaux est importé, soit de 35.000 à 40.000 tonnes chaque année, 85 % provenant de France et 15 % des USA. Suite à la dévaluation, les prix d'importation de la tonne de blé ont presque triplé (de 44.600 FCFA à 86.000 FCFA en février 1994, puis à 115.000 FCFA en août 1994) mais les coûts de revient ont pu être maîtrisés grâce à des compressions de dépenses (réduction du nombre de salariés, hausse modérée des salaires).

Bien que la dévaluation ait légèrement amélioré la compétitivité du blé local, celui-ci n'est pas en mesure de concurrencer le blé importé. Le prix d'achat offert aux paysans du Sourou par les GMB (145 FCFA/kg à comparer au prix du blé français importé de 149 FCFA/kg) ne semble pas attrayant pour les producteurs puisqu'ils n'ont vendu que 99 tonnes en 1995.

5. Riz

La consommation de riz est en progression constante (+ 1,5 %/an durant ces trente dernières années). Cet accroissement est dû à la fois à la progression démographique et à l'augmentation de la consommation individuelle (4,5 kg en 1960, 18 kg en 1994). Si l'accroissement de la production nationale a été important (triplement entre 1986 et 1993), l'autosuffisance est par contre loin d'être réalisée, la production locale représentant toujours moins de la moitié de la consommation totale.

BILAN DU RIZ			
ANNEE	PRODUCTION LOCALE en tonnes	IMPORTATIONS en tonnes	$\frac{\text{PRODUCTION LOCALE}}{\text{PROD. LOCALE + IMPORTATIONS}}$
1985	36.700	104.022	26 %
1986	22.200	46.866	47 %
1987	50.100	110.159	45 %
1988	54.300	140.034	39 %
1989	41.841	132.293	32 %
1990	47.800	117.400	41 %
1991	38.600	112.065	34 %
1992	46.700	127.383	37 %

1993	53.809	140.898	38 %
1994	61.009	135.709	45 %

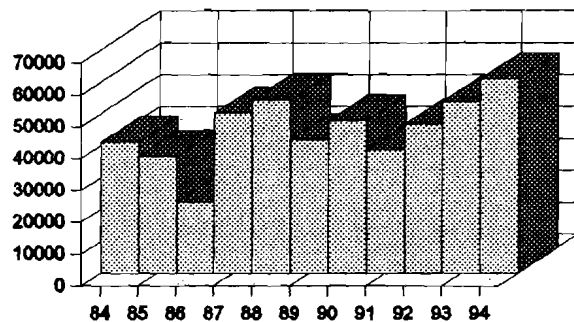
Source : DSAP/MARA et CGP.

Toutefois, la dévaluation a amorcé un repli très net des importations qui sont en effet passées de 80.000 tonnes en 1992, à 87.000 tonnes en 1993, à 74.000 tonnes en 1994 et à 40.000 tonnes en 1995. De plus, l'augmentation du prix de revient du riz importé, passé de 175.000-185.000 FCFA avant dévaluation à 225.000 FCFA en mars 1995 rendait inévitable une augmentation du prix au consommateur, passé de 160 à seulement 200 FCFA/kg suite à la dévaluation. C'est ainsi qu'une décision du 28 mars 95 a porté le prix de vente à la consommation du riz de 200 FCFA/kg à : 210 FCFA/kg pour le riz 100 % brisure et 250 FCFA/kg pour le riz 25-30 % brisure.

En 1993, la répartition des diverses formes de riziculture était : riz pluvial, 33,2 %; bas-fonds, 18,8 %; fil de l'eau, 21,6 %; pompage, 26,4 %. Les perspectives d'accroissement de la production sont importantes et plus particulièrement pour le riz irrigué. En effet, seules 10 % des terres irrigables (160.000 ha) sont effectivement utilisées, les 16.000 ha irrigués se répartissant entre le riz (65 %), la canne à sucre (18 %), les cultures maraîchères (14 %) et les autres céréales (3 %).

PRODUCTION DE RIZ

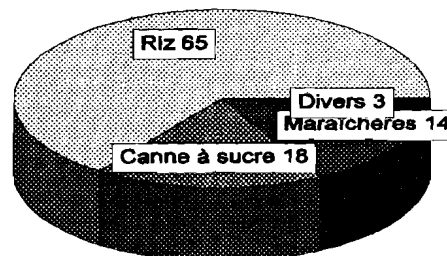
en tonnes (source : DSAP/MARA)



La riziculture irriguée représente un progrès considérable : bien qu'elle soit plus exigeante en main d'oeuvre (2.300 heures/ha) que ne le sont les céréales traditionnelles (840 heures/ha), la valorisation du travail est trois fois plus importante (2,17 kg/heure pour le riz contre 0,76 kg/heure pour les céréales traditionnelles).

REPARTITION CULTURES IRRIGUEES

en %



Une des principales contraintes à l'augmentation de la

productivité est la disponibilité relative en eau (capacité de la retenue/superficie aménagée) dont l'accroissement permettrait une campagne de culture en contre-saison.

Comme le montre une étude récente, la dévaluation donne un net avantage à la production nationale irriguée. Par contre, le riz pluvial local continue d'être, malgré la dévaluation, moins bien placé que le riz importé et ceci en raison de sa forte consommation en main d'oeuvre.

DEVALUATION ET COMPETITIVITE DU RIZ LOCAL		
<i>en FCFA/kg</i>	<i>Avant dévaluation</i>	<i>Après dévaluation</i>
<i>Riz irrigué local</i>	<i>114</i>	<i>149</i>
<i>Riz pluvial local</i>	<i>207</i>	<i>250</i>
<i>Riz importé</i>	<i>106</i>	<i>196</i>
<i>Source : Etude de l'impact de la dévaluation du FCFA sur la compétitivité des productions rizicoles dans les pays de l'UEMOA. Septembre 1994. FAO/BOAD.</i>		

6. Sécurité alimentaire

Depuis plusieurs années, le pays connaît un excédent céréalier global de 150.000 à 200.000 tonnes. Ce résultat d'ensemble recouvre cependant d'importantes disparités régionales. La situation de la campagne 94/95 révèle en effet que 12 des 30 provinces ont un déficit céréalier, ce déficit dépassant 10 % des besoins pour sept d'entre elles (Kadiogo, Nahouri, Boukhiemdé, Oubritenga, Passoré, Bazega, Boulgou). Six provinces connaissent un excédent céréalier important (supérieur à 50 % des besoins) : Kossi, Tapoa, Sissili, Séno, Bougouriba et Mouhoun.

BILAN CEREALIER DE LA CAMPAGNE 94/95. En tonnes.			
<i>Province</i>	<i>Excédent/Déficit en tonnes</i>	<i>Province</i>	<i>Excédent/Déficit en % des besoins</i>
<i>Kossi</i>	+ 80.773	<i>Kossi</i>	+ 97,6 %
<i>Sissili</i>	+ 47.777	<i>Tapoa</i>	+ 84 %
<i>Mouhoun</i>	+ 35.599	<i>Sissili</i>	+ 74,2 %
<i>Tapoa</i>	+ 33.960	<i>Séno</i>	+ 54,9 %
<i>Séno</i>	+ 31055	<i>Bougouriba</i>	+ 53,3 %
<i>Bougouriba</i>	+ 27.016	<i>Mouhoun</i>	+ 49,8
<i>Houet</i>	+ 25.814	<i>Kéné Dougou</i>	+ 47,4 %
<i>Poni</i>	+ 17.374	<i>Poni</i>	+ 32,5 %
<i>Kéné Dougou</i>	+ 16.213	<i>Oudalan</i>	+ 32 %
<i>Comoé</i>	+ 15.703	<i>Soum</i>	+ 28 %
<i>Gourma</i>	+ 14.017	<i>Comoé</i>	+ 24,7 %
<i>Soum</i>	+ 12.855	<i>Sanguié</i>	+ 21,5 %
<i>Sanguié</i>	+ 10.289	<i>Bam</i>	+ 18,7 %
<i>Oudalan</i>	+ 8.477	<i>Gourma</i>	+ 18,7 %
<i>Bam</i>	+ 6.575	<i>Houet</i>	+ 16,3 %
<i>Sanmatenga</i>	+ 5.653	<i>Kouritenga</i>	+ 9,5 %
<i>Kouritenga</i>	+ 4.526	<i>Sanmatenga</i>	+ 6,8 %
<i>Gnagna</i>	+ 2.932	<i>Gnagna</i>	+ 5 %
<i>Zoundwéogo</i>	- 1.084	<i>Zoundwéogo</i>	- 2,9 %
<i>Ganzourgou</i>	- 1.977	<i>Ganzourgou</i>	- 4 %
<i>Namentenga</i>	- 2.224	<i>Namentenga</i>	- 5,1 %
<i>Sourou</i>	- 3.835	<i>Sourou</i>	- 5,8 %
<i>Yatenga</i>	- 6.570	<i>Yatenga</i>	- 5,8 %
<i>Passoré</i>	- 8.035	<i>Boulgou</i>	- 11,9 %
<i>Bazega</i>	- 10.653	<i>Bazega</i>	- 14,3 %
<i>Boulgou</i>	- 11.696	<i>Passoré</i>	- 17,2 %
<i>Oubritenga</i>	- 12.487	<i>Oubritenga</i>	- 18,7 %
<i>Nahouri</i>	- 15.681	<i>Boulkiemdé</i>	- 25,3 %
<i>Boulkiemdé</i>	- 20.333	<i>Nahouri</i>	- 61,5 %
<i>Kadiogo</i>	- 152.287	<i>Kadiogo</i>	- 98 %
<i>BURKINA : excédent céréaliier 94/95 de 149.945 tonnes</i>			
<i>Source : DSAP/MARA. Enquête Permanente Agricole. Campagne 94/95.</i>			

Le bilan céréalier national masque également une situation alimentaire contrastée. En effet, de nombreuses personnes, bien que se situant près de marchés bien approvisionnés, n'ont pas un pouvoir d'achat leur permettant d'avoir accès à ces biens alimentaires. On estime ainsi qu'en 1989, 4,2 millions de personnes étaient en insécurité alimentaire, dont 1,7 millions en insécurité chronique et 2,5 millions en insécurité passagère.

B. ELEVAGE

1. Importance économique

Considéré comme l'une des principales richesses du Burkina, l'élevage a représenté durant ces dernières années (1988 à 1993) environ 12 % du PIB et 10 % des exportations totales (les produits d'élevage constituent la troisième exportation du pays après le coton et l'or). Toutefois, l'élevage, durement frappé par la sécheresse, n'a pas été en mesure de retrouver son importance des années soixante-dix : en 1978, la part de l'élevage dans les exportations était de 36 %.

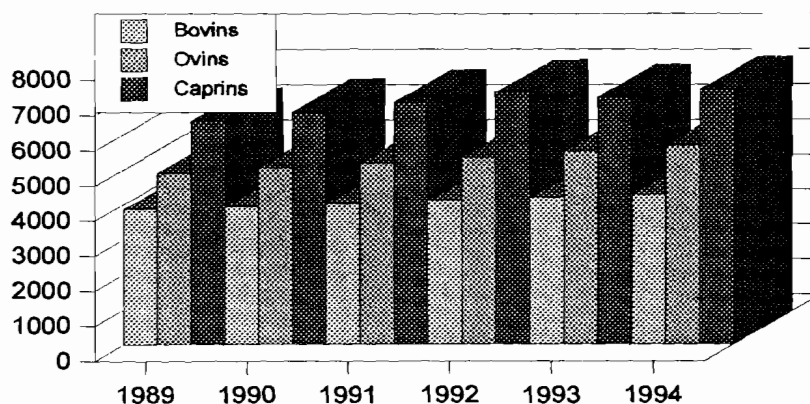
L'élevage bovin est encore largement traditionnel avec une grande partie des animaux appartenant à un système transhumant fondé sur des déplacements cycliques liés à l'état des pâturages et des points d'eau. La sécheresse, l'accroissement de la démographie, l'extension des superficies cultivées et la réduction des aires pastorales poussent les gros ruminants à se sédentariser et à s'incorporer dans un système intégré agriculture-élevage en voie d'intensification. De façon générale, cependant, la productivité de l'élevage bovin reste faible : le taux d'exploitation des zébus est estimé à 12 % et la production bovine à 13 kg carcasse/an.

L'élevage des petits animaux (petits ruminants, volailles, porcins) se fait surtout autour des cases.

Sur la période 1989 à 1993, les effectifs se caractérisent par une évolution lente et régulière.

EFFECTIF DU CHEPTTEL

en milliers de têtes (source : INSD)



EVOLUTION DES EFFECTIFS ANIMAUX						
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Bovins	3.860	3.937	4.015	4.096	4.177	4.261
Ovins	4.900	5.047	5.198	5.354	5.515	5.681
Caprins	6.370	6.625	6.890	7.165	7.031	7.242
Source : DSAP/MARA						

2. Dévaluation et élevage

La dévaluation du FCFA semble avoir considérablement accéléré les exportations de bétail : celles-ci ont augmenté, en nombre de têtes, entre 1993 et 1994, de + 70 % pour les bovins et de + 26 % pour les petits ruminants.

EXPORTATIONS DE PRODUITS ANIMAUX								
	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Bovins (têtes)	24.308	20.463	32.370	88.712	92.029	92.422	101.558	173.023
Petits ruminants (têtes)	46.727	28.152	57.703	116.116	80.736	116.118	194.063	244.341
Cuir&Peaux (tonnes)				2.611	1.450	1.133	1.490	1.771
Source : DSAP/MARA								

La dévaluation a stimulé les efforts d'organisation des éleveurs. C'est ainsi qu'un Cadre National de Concertation pour la Promotion des Echanges des Produits de l'Elevage a été créé avec pour but de collecter et de diffuser des informations commerciales (offres et prix) sur les animaux des principaux marchés de la sous-région de façon à "transformer les commerçants de bétail en vrais opérateurs économiques qui calculent où, quand, combien et comment acheter et vendre le bétail pour mieux en tirer profit".

La dévaluation a également été suivie par un développement important de l'embouche, en dépit de la hausse du prix des aliments et du doublement du prix des produits vétérinaires.



EVOLUTION DE L'EMBOUCHE BOVINE		
	93/94	94/95
<i>Bovins (têtes)</i>	5.369	14.025
<i>Ovins (têtes)</i>	16.722	27.920
<i>Autres (têtes)</i>	1.180	5.470
<i>Source : DSAP/MARA</i>		

Par contre, l'augmentation du prix de la viande sur le marché local (+ 34 % pendant le premier semestre 94) et l'accroissement des exportations d'animaux sur pied ont sans doute induit une diminution de la production de viande et de sa consommation (laquelle se situait à 10-11 kg/habitant/an avant la dévaluation).

PRODUCTION TOTALE DE VIANDE DANS LES ABATTOIRS	
1993	27.748 tonnes
1994	24.075 tonnes
<i>Source : DSAP/MARA</i>	

Concernant les importations de lait, celles-ci ont connu une baisse importante : 46.000 tonnes durant les neuf premiers mois de 1993 et 17.000 tonnes durant la même période en 1994.

3. PASA élevage

Dans le contexte du PASA (Programme d'Ajustement du Secteur Agricole), des mesures sont prévues qui devraient permettre d'améliorer sensiblement le contexte général du sous-secteur élevage : élaboration d'une protection juridique des pistes à bétail et décentralisation de leur gestion; privatisation de la profession vétérinaire et de l'ONAVET; projet de mise en place d'un Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL), destiné à financer des projets de développement de l'élevage et qui serait alimenté par les taxes sur les importations de produits laitiers et par des contributions des bailleurs; réhabilitation des abattoirs frigorifiques de façon à accroître l'exportation de viande sous forme de carcasses et donc l'exportation de cuirs et peaux.

Par ailleurs, suite à la dévaluation et à l'accroissement important des exportations de bétail, il a été décidé d'intensifier et de moderniser l'élevage du Burkina. Pour

cela, plusieurs actions sont entreprises:

- mise en place d'un plus grand contrôle des exportations de bétail sur pied afin d'éviter une diminution trop importante du nombre de reproductrices;
- accroissement des abattages locaux dans le but d'accroître la consommation nationale de viande, de valoriser localement les cuirs et peaux, de développer la production laitière;
- développement, sous l'égide du Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique d'Elevage, de la production laitière avec notamment : le Projet de Développement de la Production Laitière dans la Province du Houet; un appui technique à la production laitière dans 5 zones pastorales au travers de la vulgarisation de techniques d'alimentation et de soins; le renforcement de la capacité des mini-laiteries de la vallée de Nouaho, de Sondré-est et de Bobo;
- formation des éleveurs aux techniques d'embouche et de conduite des troupeaux;
- renforcement des capacités de production des aliments de bétail.

C. COTON

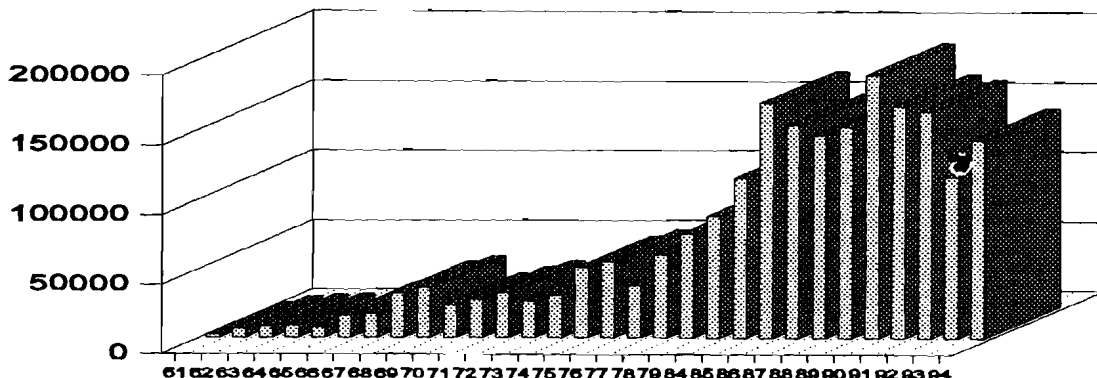
La progression de la production de coton, qui a été relativement rapide de 61/62 à 90/91, reste marquée par son caractère très irrégulier et son plafonnement depuis .

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES RENDEMENTS DE COTON					
<i>Année</i>	<i>Tonnes</i>	<i>Tonnes/ha</i>	<i>Année</i>	<i>Tonnes</i>	<i>Tonnes/ha</i>
61/62	2.300	111	77/78	38.000	550
62/63	6.600	180	78/79	60.000	840
63/64	8.000	190	79/80	75.100	960
64/65	8.800	170	84/85	88.134	1.071
65/66	7.500	140	85/86	115.490	1.221
66/67	16.300	310	86/87	169.227	1.334
67/68	17.300	260	87/88	152.856	897
68/69	32.000	450	88/89	145.875	861
69/70	36.200	430	89/90	152.325	1.016
70/71	23.500	290	90/91	189.543	1.140
71/72	28.100	380	91/92	167.170	900
72/73	32.600	470	92/93	163.301	923
73/74	26.700	410	93/94	116.598	795
74/75	30.600	500	94/95	143.000	
75/76	50.700	750	<i>Source : DSAP/MARA et SOFITEX</i>		
76/77	55.300	700			



PRODUCTION DE COTON 1961-1995

en tonnes



Au-delà des aléas climatiques (sécheresses de 69-74, 85/86 et 90/91, inondations de 94/95), plusieurs causes sont à l'origine de l'irrégularité de la production de coton : politique des prix du coton et des intrants; non respect des techniques de production; dysfonctionnement des GV.

1. Politique des prix

Le système de stabilisation des prix d'achat au producteur n'a jamais véritablement fonctionné et les chutes des cours mondiaux ("été noir" de 1986) se sont toujours traduites par des mesures défavorables aux producteurs : suppression de la subvention aux intrants à partir de 87/88; baisse du prix d'achat au producteur (de 100 à 95 puis 85 FCFA/kg); retard dans le paiement des sommes dues aux producteurs (plusieurs mois en 92/93); plus grande sévérité dans le classement du coton acheté (la proportion de coton de 2ème catégorie est passée de 2,5 % à 10 % en 92/93).

2. Techniques de production

Une dérive importante a lieu entre les pratiques culturales des paysans et les techniques culturales recommandées par les organismes d'encadrement.

Ainsi, alors que la norme d'application d'insecticide est de 12 l/ha, la dose réelle appliquée était de 4 l/ha en 1993 et de 7 l/ha en 1994. De même, la quantité moyenne d'engrais apportée est de 114 kg/ha contre une norme de 150 kg/ha.

Les pratiques recommandées de semis (en ligne, à la bonne densité, à la bonne date)

et de traitement phytosanitaire (bonne date, bonne dose, bon appareil) ne sont pas scrupuleusement suivies.

La tendance des paysans à "faire des économies" sur les dépenses d'intrants, surtout quand le rapport prix du coton/prix des intrants est en baisse, est la principale raison du non respect des itinéraires techniques précotisés.

Le rapport prix du coton/prix des intrants est en effet déterminant dans le comportement des paysans vis-à-vis de l'adoption des innovations technologiques. La marge entre prix du coton et prix des engrais (cf tableau ci-après) est suffisamment élevée (en tout cas plus que celle entre prix des céréales et prix des engrais) pour que les engrais aillent préférentiellement au coton mais pas assez pour que les doses appliquées soient celles recommandées.

PRIX DES ENGRAIS ET MARGE COTON							
	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
<i>Prix moyen des céréales (FCFA/kg)</i>	52	58	64	80	80	40	50
<i>Prix NPK (FCFA/kg)</i>	43	45	70	90	95	100	100
<i>Marge (FCFA/kg)</i>	+ 9	+ 13	- 6	- 10	- 15	- 60	- 80
<i>Prix d'achat du coton (FCFA/kg)</i>	62	62	70	90	100	100	95
<i>Prix NPK (FCFA/kg)</i>	43	45	70	90	95	100	100
<i>Marge (FCFA/kg)</i>	+ 19	+ 17	0	0	+ 5	0	- 5

Source : Plan d'Action de Développement Agricole. MARA.

3. Dysfonctionnement des GV

Les groupements villageois (GV), qui assurent la collecte primaire du coton et sa vente à la SOFITEX pour usinage et exportation, connaissent des dysfonctionnements importants se traduisant en particulier par un endettement très fort à l'égard de leurs structures partenaires (SOFITEX, CRPA, CNCA). Plusieurs raisons expliquent cet état : faiblesse de l'esprit coopératif des membres des GV et abus de la caution solidaire dans le remboursement des emprunts; méconnaissance des règles de fonctionnement des organes de gestion des GV; manque de définition claire des tâches des GV par rapport à celles des autres structures d'intervention.

Une mesure d'assainissement consisterait à décentraliser la caution solidaire au niveau de groupes restreints qui se reconnaissent et s'acceptent. Ceci permettrait d'éviter la situation de groupements comportant à la fois des membres producteurs et non producteurs de coton, ces derniers ayant la tentation de ne pas rembourser

les emprunts.

4. Assainissement de la filière

Le contrat-plan signé, dans le cadre du PASA, entre l'Etat et la SOFITEX en janvier 1992 pour une durée de trois ans a permis un assainissement de la filière aussi bien sur le plan financier (créance de l'Etat ramenée de 13 à 7 milliards FCFA et déficit de la campagne 92-93 épongé, grâce aux concours de la Caisse Française de Développement et de l'Union Européenne) que sur le plan économique (prix de revient abaissé de 458 FCFA/kg en 91/92 à 385 FCFA/kg en 92/93), ainsi que la mise en place des correspondants-coton (60 en 1994 et 35 en 1995).

L'accroissement du prix au producteur (80 à 112 puis à 140 FCFA/kg) décidé à la suite de la dévaluation devrait contribuer à la relance de la production.

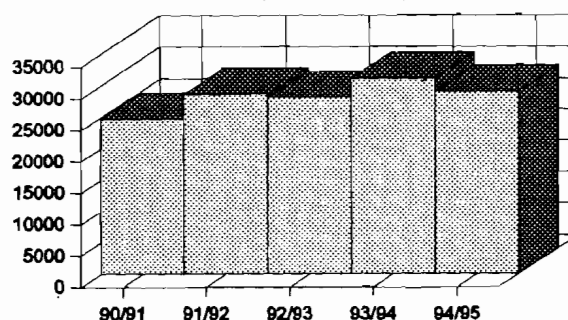
D. SUCRE

L'ensemble de la filière sucre, de la culture de la canne à la production du sucre, est encadrée par la SOSUCO qui assure, en régie, la production de canne sur 4.000 ha irrigués puis sa transformation en sucre. La SOSUCO est le plus grand employeur du pays avec 1.700 permanents, 300 temporaires et 1.800 saisonniers. La production annuelle oscille autour d'une moyenne de 30.000 tonnes et la consommation autour de 40.000 tonnes, la différence étant couverte par des importations non contrôlées.

PRODUCTION DE SUCRE					
	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95
Superficies récoltées (en ha)	3.348	3.551	3.570	3.603	
Production sucre (en tonnes)	24.795	28.662	28.144	31.141	28.995
Source : SOSUCO					

PRODUCTION DE SUCRE

en tonnes (source : SOSUCO)



Initiés avant la mise en oeuvre du PASA puis poursuivis dans le cadre d'un contrat-plan Etat/SOSUCO, d'importants efforts de productivité ont été entrepris par la SOSUCO. Sur le plan agricole, les rendements ont été accrus grâce à l'adoption de

nouvelles techniques culturales : remplacement de l'effeuillage par le brûlage, épandage de mélasse en remplacement des engrais, utilisation de variétés moins nombreuses mais mieux adaptées. Sur le plan industriel, les performances de l'usine ont été améliorées.

E. FRUITS ET LEGUMES

Le secteur des fruits et légumes apparaît stratégique en regard aussi bien de l'objectif du PASA de modernisation et de diversification de la production agricole que de sa place dans l'économie burkinabè (30.000 producteurs, 3.000 ha de maraîchage, 12.000 ha de vergers, 5 milliards FF de valeur ajoutée).

Deux espèces dominent la production fruitière : le manguiier, dont la moitié de la production est exportée (800 à 900 tonnes par an), l'autre moitié étant constituée de variétés non colorées, sans intérêt pour l'exportation; et l'oranger, dont la production, non irriguée, est peu étalée et dépasse la demande durant les quelques mois de l'année où elle arrive sur le marché. En 92/93, la mangue (83.330 tonnes), les agrumes (70.825 tonnes) et la banane (10.396 tonnes) représentaient 95 % de la production fruitière totale.

La culture maraîchère est pratiquée de diverses façons : sur des périmètres collectifs irrigués appartenant à des coopératives ou groupements et cultivés durant la saison sèche froide; sur des périmètres privés; sur des petits jardins individuels ou familiaux situés dans les ceintures vertes péri-urbaines.

En 92/93, six cultures (tomate, oignon, choux, aubergine, haricot vert et pomme de terre) représentaient 92 % de la production maraîchère.

La production de haricot vert (4.000 tonnes/an), destinée presque entièrement à l'exportation, est limitée par les ressources en eau. Celle de tomate (20.000 tonnes/an) est groupée sur quelques mois de l'année durant lesquels l'offre excède grandement la demande. La production d'oignon (15.000 tonnes/an), qui ne peut guère être stockée pendant plus de cinq mois, est entièrement commercialisée de mars à juillet et est relayée par des importations durant les six autres mois.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE FRUITS ET LEGUMES (en tonnes)									
1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
282.900	271.700	296.200	305.600	324.900	336.700	350.000	364.000	378.600	393.700
Source : INSD									

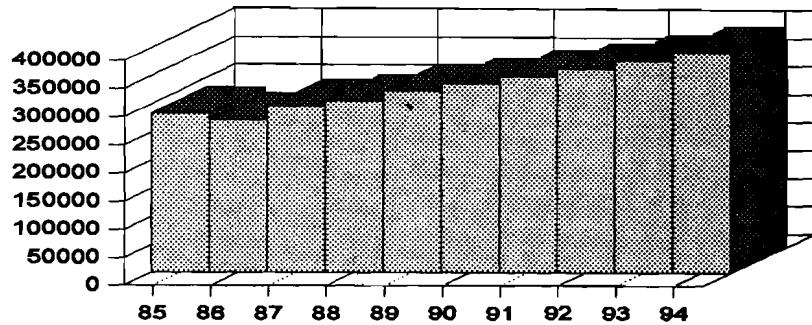
Un plan de réstructuration et de relance de la filière fruits et légumes est en voie de lancement. Il sera axé : sur le rétablissement des conditions de rentabilité

économique de l'exportation de

fruits et légumes (au travers d'opérations d'appui à la production et à la commercialisation); sur la restructuration opérationnelle et financière des entreprises dans le but de les rendre finançables par le secteur bancaire; sur la mise en place d'un cadre institutionnel adapté fixant les règles nécessaires à une concurrence loyale dans le secteur.

La profession bénéficie de l'existence de deux structures : le Comité National de Promotion des Exportations par Voie Aérienne, placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines et permettant à l'Etat de jouer son rôle d'arbitre de la filière; l'Association Nationale des Exportateurs de Fruits et Légumes, organisation entièrement interne aux opérateurs privés. Un des objectifs communs de ces deux organismes est l'accroissement de la part du Burkina Faso sur les marchés étrangers, sur lesquels le pays est surtout présent par ses haricots verts et ses mangues (cf tableau ci-après).

PRODUCTION FRUITS ET LEGUMES
en tonnes (source : INSD)



IMPORTATIONS FRANCAISES EN 1994 (en tonnes)					
<i>Pays exportateur</i>	<i>Haricots verts 1er octobre-30 juin)</i>	<i>Mangues, Goyaves, Mangoustans</i>	<i>Pays exportateur</i>	<i>Haricots verts (1er octobre-30 juin)</i>	<i>Mangues, Goyaves, Mangoustans</i>
UEBL	54,-	9,5	Tanzanie	433,2	
Pays-Bas	197	262	Madagascar	279,7	3,4
Allemagne	1,2	51,9	Afrique du Sud		1.363,5
Italie	1.408,7	24,5	Réunion		8,4
Espagne	8.951,5	172,9	Etats-Unis		274,9
Maroc	4.888,7		Mexique		1.080
Egypte	279,6	4,1	Equateur		327,9
Mali	189,5	553	Honduras		1,4
Burkina	2.952	468,6	Costa Rica	1,1	14,9
Niger	116,7		Dominique		32
Sénégal	1.191,1	0,4	Pérou		320,5
Guinée		334,5	Brésil		1.583,1
Côte d'Ivoire		3.625,2	Israël	3,3	946
Ghana		4,4	Pakistan		85,1
Bénin			Thaïlande		23,2
Cameroun	523	5,4	Vietnam		21,8
Kenya	3.876,2	27,2			

Source : Afrique Agriculture. N°229. Septembre 1995.

F. OLEAGINEUX

Les trois grandes graines oléagineuses du pays (sésame, karité, arachide) n'ont pas toujours su surmonter les fluctuations des cours et ont connu d'importantes variations dans leur production. Aujourd'hui, les opportunités du marché national et international sont bonnes et des efforts sont en cours pour le redressement de ces filières.

1. Sésame

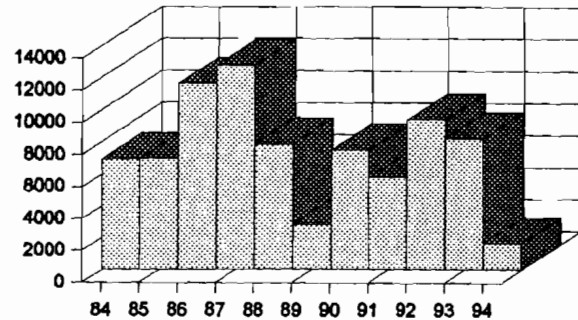
En progression continue de 1980 (5.000 tonnes) à 1987 (13.000 tonnes), la



production de sésame a ensuite connu une chute brutale (mis à part les résultats exceptionnels de 1990), stagnant bien en-dessous de 10.000 tonnes /an. Les difficultés de commercialisation rencontrées par les paysans expliquent cette dégradation. Malgré cela, le Burkina continue d'être le quatrième producteur africain de sésame après le Soudan, le Nigéria et l'Ethiopie.

PRODUCTION DE SESAME

en tonnes (source : DSAP/MARA)



PRODUCTION DE SESAME en tonnes										
1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
6.900	6.800	11.900	12.800	8.000	2.864	7.500	5.800	9.400	8.253	1.676

Source : DSAP/MARA

Bien que les prix locaux soient en hausse (97.500 FCFA tonne en 1993, 270.000 FCFA/tonne en 1994), les cours mondiaux du sésame connaissent actuellement une baisse : le prix de vente CAF Abidjan n'est que de 325.000 FCFA alors que le coût de revient rendu Abidjan du sésame burkinabè est de 403.000 FCFA/tonne. De plus, le Burkina, qui produit surtout du sésame bigarré, n'est pas en mesure de profiter des prix beaucoup plus élevés offerts pour le sésame blanc (500.000 FCFA/tonne).

Des mesures ont été prises récemment pour redynamiser la production. Ainsi, la société TROPEX a été mise en place avec pour but de promouvoir la culture biologique du sésame dans la région ouest du pays. Un premier séminaire de formation a été organisé par la société et la production attendue pour 1995 est de 1.500 tonnes, soit le double de celle de 1994.

2. Karité

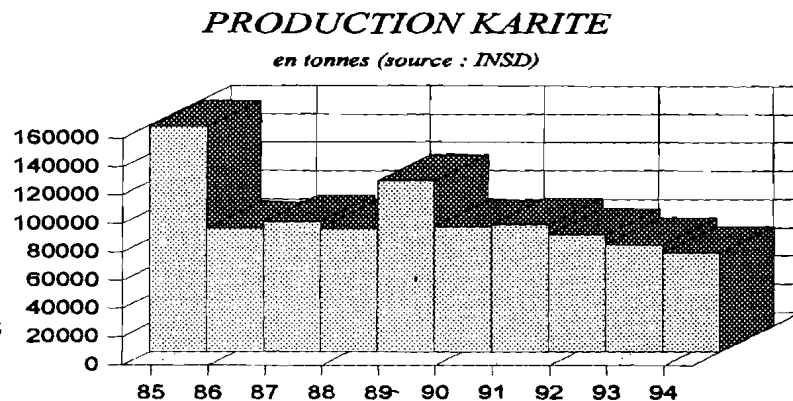
Le karité, premier poste d'exportation du pays dans les années soixante et soixante-dix, continue de constituer pour ce dernier un atout de taille. D'une part, parce que le Burkina Faso appartient à cette aire écologique de 16 pays africains qui est la seule au monde à posséder cet arbre à beurre; d'autre part, parce que le beurre de karité est fort prisé par le marché international de la cosmétique et de l'agro-industrie (chocolaterie).

La production de karité reste encore du domaine de la simple cueillette, sur des arbres presque entièrement sauvages. Le rendement varie fortement d'une année à

l'autre suivant un cycle mal défini et dépendant des précipitations. Aussi la production connaît-elle de fortes oscillations (158.800 tonnes en 1985, 76.200 tonnes en 1993) de même que les quantités exportées (59.000 tonnes en 1983, 1.000 tonnes en 1984).

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE KARITE en tonnes									
1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
158.800	87.400	92.000	87.700	120.900	88.200	90.000	82.800	76.200	70.100
Source : INSD									

La CSPPA, les commerçants et les paysans ne commercialisent qu'une faible part de la production, celle-ci étant auto-consommée à 94 % (beurre de karité fabriqué traditionnellement).



Le Projet Karité de la coopération néerlandaise, en cours depuis 1985 et basé à Koudougou, a permis la mise au point de méthodes de conservation des amandes de karité et de leur transformation en beurre ainsi que l'installation de presses à karité dans plusieurs villages du Centre-Ouest.

Un nouveau Projet Karité, mis en place dans le cadre des six engagements (discours du 2 juin 1994) et financé par le PNUD, l'Union Européenne, Taiwan et le Canada, a démarré ses activités en juin 1995. Son objectif est d'exporter annuellement 18.000 tonnes de beurre de karité d'ici l'an 2000. Il devrait aider à la relance de la production qui se doit de profiter de la hausse récente des prix locaux (49.000 FCFA/tonne en 1993, 125.000 FCFA/tonne en 1994).

3. Arachide

La production d'arachide située autour de 120.000 tonnes/an de 1960 à 1966, a subi les contrecoups de la sécheresse (50.000 tonnes/an de 1967 à 1975) avant de connaître un redressement (plus de 100.000 tonnes/an à partir de 1985) grâce à une

politique de promotion (création en 1985 de la SOFIVAR, Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide et mise en place en 1986 d'un projet d'appui par la BOAD).

PRODUCTION D'ARACHIDE en tonnes										
1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
48600	123500	152400	113900	164200	130049	134235	98800	143400	206320	202974
Source : DSAP/MARA										

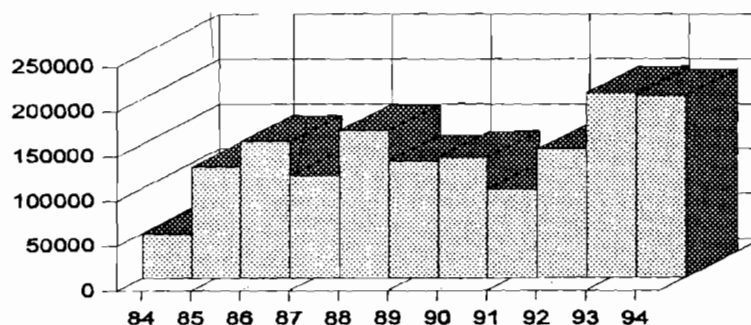
Durant ces trois dernières années, la production a connu une progression régulière : 143.400 tonnes en 1992, 206.320 tonnes en 1993 et 202.974 tonnes en 1994. Il faut toutefois noter que les rendements sont très bas, en raison essentiellement de la faible utilisation d'engrais. L'utilisation de fertilisants minéraux (engrais) et organiques (compost) permet en effet de passer de 550 à 1.800 kg/ha.

Les prix locaux de l'arachide ont plus que doublé depuis la dévaluation : ils vont actuellement de 150.000 à 225.000 FCFA/tonne coque contre 80.000 FCFA avant dévaluation. Les prix sont tellement élevés que les producteurs ne prennent plus la peine de décortiquer leur production et ne vendent plus que de l'arachide en coque.

La hausse des prix explique que les exportations, bien que négligeables par rapport à la production, soient en forte progression : 778 tonnes en 1992, 175 tonnes en 1993 et 1.290 tonnes pour le premier semestre 1994.

PRODUCTION ARACHIDE

en tonnes (source : DSAP/MARA)



4. Cajou

La noix de cajou dont les possibilités de développement ne sont pas totalement exploitées par le Burkina connaît actuellement des cours moroses : alors que les frais d'amenée à Bobo sont de 200.000 FCFA/tonne, le cours mondial n'est que de 280.000 FCFA/tonne.

G. RESSOURCES NATURELLES

1. Forêts

En 15 ans, près de 60 % des forêts du pays ont été déboisées sous la pression de la sécheresse, du surpâturage, des feux de brousse et des coupes incontrôlées pour satisfaire les besoins en bois d'une population en rapide croissance.

Présentement, les prélèvements effectués pour répondre à la demande en bois de feu excèdent la production des formations végétales dans 26 des 30 provinces du pays. Seules les 4 provinces de l'extrême Sud-Ouest, qui rassemblent 40 % des forêts du pays, présentent un bilan excédentaire.

Les régions où le déséquilibre besoins-ressources est le plus prononcé sont celles du Plateau Central. En effet, les populations y consomment jusqu'à 5 fois la production des formations végétales.

BESOINS EN BOIS DE CHAUFFE	
Région	Besoins en m ³ /an
Centre	285.195
Centre Nord et Nord Est	11.798
Sahel	4.801
Est	17.076
Ouest	5.571
Centre Est et Centre Sud	32.326
Sud	132.874
Total Burkina	489.641
Source : PANE	

En réponse à cette situation, plusieurs initiatives de reboisement ont été prises. La plus marquante a sans doute été le Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD) qui a été mis en place en 1986 et a permis de créer 30.000 ha de plantations villageoises et industrielles, d'aménager 65.000 ha de forêts naturelles et 56.000 ha de zones pastorales, de réaliser 700.000 foyers améliorés, 13.000 points d'eau et 15.000 ha de sites antiérosifs/an.

INITIATIVES DE PROTECTION ET DE REGENERATION DES FORETS
<i>Programme National de Foresterie Villageoise (1984)</i>
<i>Réforme Agraire et Foncière (1984)</i>
<i>Programme des Trois Luites (contre les feux de brousse, les coupes abusives de bois, la divagation des animaux) (1985)</i>
<i>Plan National de Lutte Contre la Désertification ou PNLCD (1986)</i>
<i>Plan d'Action National pour l'Environnement ou PANE (1991)</i>
<i>Programme National de Gestion des Terroirs ou PNGT (1992)</i>
<i>Opérations "8.000 villages, 8.000 forêts" et "Une école, un bosquet" (1994)</i>
<i>Source : PANE</i>

Le PANE, qui a succédé au PNLCD, vise à réaliser une adéquation entre besoins et ressources naturelles disponibles et à coordonner, dans ce domaine, les actions de l'Etat, des opérateurs privés, des ONG et des communautés de base. Il a été amendé en fonction des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable tenue en juin 1992 à Rio.

L'initiative de reboisement la plus récente a été lancée dans le cadre du discours du 2 juin 1994 et comprend deux opérations : "8.000 villages, 8.000 forêts" et "une école, un bosquet".

L'opération "8.000 villages, 8.000 forêts" a pour objectif de planter 15 millions d'arbres en cinq ans, soit trois millions d'arbres par an. Ce rythme de reboisement devrait permettre de créer 100.000 ha de forêts par an, soit l'équivalent de la surface déboisée annuellement. Six millions d'arbres ont été mis en terre en 1994 dont les trois quarts ont pris.

L'opération "une école, un bosquet" a elle aussi démarré. Les responsables provinciaux du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse chargés de la mise en oeuvre du projet, ont suivi en février 1995 le séminaire de lancement de l'opération: 100 millions FCFA seront mobilisés pour cette opération dont 60 millions sont inscrits au budget 1995.

2. Pêches

L'augmentation spectaculaire des disponibilités en eaux de surface durant ces dix dernières années, en raison de la multiplication des barrages et retenues d'eau, a conduit à une augmentation des activités de pêche. Sur les 180.000 ha de surfaces en eau (fleuves, rivières, mares, barrages), environ 5.000 pêcheurs produisent

7.000 tonnes/an de poisson, ce qui reste encore loin du potentiel évalué à 12.500 tonnes.

III. CONCLUSION

Des résultats significatifs ont été obtenus dans le secteur rural au niveau aussi bien des domaines horizontaux (aménagement, barrages et retenues, organisations paysannes, crédit) que des filières verticales (céréales, élevage, coton, sucre, fruits et légumes, oléagineux).

De très nombreux progrès restent cependant à accomplir dans la modernisation des exploitations, la commercialisation de la production, l'aménagement des zones sous-peuplées, la multiplication des barrages et retenues, l'irrigation (seul un dixième des surfaces irrigables est mis en valeur), la structuration du monde paysan, la diffusion du crédit en direction des catégories les plus pauvres des campagnes, etc.

Une des conditions de la réalisation de ces progrès est que les autres secteurs du développement rural (éducation, santé, infrastructures, ...) évoluent concomitamment au secteur agricole de façon à ce que les nécessaires complémentarités entre l'ensemble des aspects du développement rural soient mises en oeuvre.

Le PASA (Programme d'Ajustement du Secteur Agricole), mis en place en 1992 et qui constitue le cadre de mise en oeuvre des principales réformes du secteur agricole, oeuvre pour cela en étroite collaborations avec les autres composantes sectorielles du PAS .

TROIS LIVRES SUR LE MONDE RURAL BURKINABE

Yveline DEVERIN-KOUANDA. *Le Corps de la Terre. Moose de la région de Ouagadougou : représentation et gestion de l'environnement. Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris I. 1992.*

"Le village est une manière de vivre plus qu'un endroit géographique". Cette phrase résume bien la thèse d'Yveline Déverin-Kouanda qui, au travers d'une analyse sociologique des Mossi de Ouagadougou, nous fait pénétrer dans l'univers culturel de ce peuple où la pensée est systémique, au contraire de la pensée linéaire de l'occidental, où l'individu n'existe pas en tant que tel mais n'est qu'un élément du système familial et social, où l'on perçoit le désordre biologique (la sécheresse) comme une conséquence du désordre social (on néglige les traditions), où le monde est au service de l'homme qui doit procéder à certains rituels s'il veut le manipuler en fonction de ses besoins, où le moindre geste, la moindre attitude sont chargés de signification.

Dans cette société, la première règle de vie est qu'on ne fait pas n'importe quoi n'importe quand n'importe comment n'importe où. Le temps et l'espace sont sacrés et il y a un bon moment et un bon lieu pour toute chose et le temps.

Della E. MAC MILLAN. *Sahel visions : Planned settlement and river blindness control in Burkina Faso. The University of Arizona Press. 1995.*

L'auteur analyse le programme d'aménagement et de peuplement des vallées libérées de l'onchocercose en comparant les systèmes de production et les modes de vie des zones traditionnelles d'émigration avec ceux des périmètres AVV. Pour cela, elle choisit de vivre une année avec une famille de Damesma (Kaya) puis de la suivre lorsque celle-ci émigre à Mogtedo (Zorgho), sur un périmètre AVV.

Elle conclut que la vision des bailleurs de fonds, des développeurs et des chercheurs est souvent très différente de celle des paysans et que le développement n'est pas seulement affaire de fonds mais également de patience, de temps et d'écoute de celui que l'on veut aider.

Armelle FAURE. *L'appropriation de l'espace foncier. Une étude d'anthropologie sociale en région Bissa (Burkina Faso). EHESS. 1990.*

L'auteur consacre la première partie de son ouvrage à l'histoire de la région Bissa : les origines lointaines (autochtones ou migrants), les hypothèses linguistiques, les relations entre Mossi et Bissa, l'évolution de l'occupation de l'espace depuis 1890 et de la démographie depuis 1950.

La seconde partie traite, d'un point de vue ethnographique, de l'appropriation foncière. Pour cela, sont successivement étudiés : l'organisation sociale des Bissa, l'organisation et la gestion des terroirs, la chefferie et l'administration du village, les instances cachées de la politique locale, les enjeux fonciers entre migrants et autochtones, les relations entre agriculteurs et éleveurs. Pour illustrer la persistance de la question foncière, l'affrontement armé de 1982 entre Beguedo et Niaogho est analysé.

L'auteur conclut en réaffirmant que la question foncière est au cœur de l'anthropologie des sociétés Bissa et que la conception de l'espace foncier et son mode d'appropriation font partie de l'identité des groupes Bissa, au même titre que la langue et la culture.

Carte 1
BURKINA FASO
CARTE ADMINISTRATIVE
Provinces et CRPA



--- Limite d'Etat
 --- Limite du CRPA
 - - - Limite de province
 ■ Capitale
 • Chef-lieu de province

0 50 100 km

- | | | |
|---------------|----------------|-----------------|
| ① Sahel | ⑤ Centre-Est | ⑨ Mouhoun |
| ② Nord | ⑥ Centre | ⑩ Hauts-Bassins |
| ③ Centre-Nord | ⑦ Centre-Sud | ⑪ Bougouriba |
| ④ Est | ⑧ Centre-Ouest | ⑫ Comoé |

